

ASSOCIATION

806

3 questions à : Sophie Rouxel

« Notaires, associations et fondations se retrouvent dans l'accompagnement et le développement de la générosité »



© BRIAN DU HALGOUËT

La 13^e édition du Forum national des associations et fondations, événement qui rassemble les dirigeants et responsables du secteur associatif, aura lieu au Palais des congrès de Paris le 17 octobre prochain.

Sophie Rouxel, en tant que commissaire général, présente l'événement auquel s'associent, comme chaque année, notamment les notaires de France. Sur cette édition, on attend environ 4 700 visiteurs qui viendront assister aux 80 conférences et ateliers animés par 350 experts.

numérique », où seront présentés les services conçus pour accompagner la transformation digitale des associations et répondre aux nouveaux usages en termes d'engagement et de collecte de don. Un espace « service public » permettra de faire le point sur les évolutions en matière d'aides, de dispositifs, de réglementations. Les responsables associatifs pourront également bénéficier de « conseils de Dircom » en échangeant avec des directeurs et directrices de la communication d'associations et fondations.

1 Pourquoi avoir choisi des thématiques comme « révolution du partage », « nouvelle ère de l'engagement », « innovation sociale » ?

Le secteur associatif est en pleine mutation et doit faire face à de nombreux défis tels que le renouvellement de la gouvernance, la diversification des ressources financières, ou encore la digitalisation... Les temps forts de cette nouvelle édition s'inscrivent dans cette mutation qui est déjà largement amorcée. Si l'engagement des français reste important, il peut encore s'améliorer, notamment avec une plus grande implication des entreprises et de leurs salariés mais aussi, avec une offre d'engagement plus proche des attentes et disponibilités des jeunes actifs.

2 Qu'attendez-vous des temps forts/conférences techniques et ateliers pratiques ?

Pour cette 13^e édition, nous avons travaillé à l'élaboration d'un programme de près de 80 conférences et ateliers pour accompagner les dirigeants et responsables associatifs sur leurs enjeux quotidiens. Au-delà de l'expertise de nos spécialistes, ils pourront bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques de nos témoins mais aussi, rencontrer l'ensemble des partenaires du secteur associatif. L'idée est de proposer une journée complète de réflexion, de formation et d'échanges pour toutes les parties prenantes du secteur. En particulier, les visiteurs auront accès à 10 espaces thématiques parmi lesquels le « village

3 Comment voyez-vous les relations entre associations et fondations et professions juridiques, en particulier, le notariat ?

Les notaires, les associations et les fondations se retrouvent dans l'accompagnement et le développement de la générosité via les dons, les donations ou les legs. Cette année, le Conseil supérieur du notariat organisera une conférence avec France générosités sur le thème « Comment favoriser les legs au profit des associations et des fondations ? ». Cette intervention sera l'occasion pour les associations présentes de faire le point sur la promotion et la réalisation des legs.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

L'engagement et l'innovation sociale au cœur de la 13^e édition : les temps forts du programme

- Keynote « la révolution du partage » (11 h 15-11 h 30)
« Parce qu'un milliard d'humains vit avec moins d'un dollar par jour, parce que notre monde est sur le point d'imploser, parce que l'on peut changer les choses, Alexandre Mars, entrepreneur et philanthrope, a choisi de s'engager au service du partage. Avec un mot d'ordre : que le don devienne la norme. Il est le fondateur d'Épic, le mouvement mondial pour lutter contre les injustices sociales en révolutionnant le don. »

- Vers une nouvelle ère de l'engagement ? (11 h 30 à 12 h 45)
« Aujourd'hui, plus de 20 millions de français sont bénévoles dans les associations. C'est beaucoup, mais encore trop peu pour faire vivre une véritable « société de l'engagement ». Comment encourager l'engagement des plus jeunes et des actifs ? Mécénat, bénévolat de compétences... Quelle implication des entreprises ? Gouvernance associative : quels enjeux pour les prochaines années ? Avec la participation exceptionnelle de François Hollande, président de la Fondation La France s'engage. »

- Associations & Fondations, au cœur de l'innovation sociale ! (16 h 15-17 h 45)
« L'innovation sociale est un levier majeur pour la transformation durable de la France. Découvrez la diversité des parcours de celles et ceux qui s'engagent et innovent pour faire face à nos défis sociétaux et environnementaux. En présence de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. »

ASSOCIATION

805

3 questions à : Pierre Lemée

Les notaires, « des vecteurs de la générosité »



Les notaires sont fidèles au rendez-vous du Forum national des associations et fondations, dont la prochaine édition se tiendra le 17 octobre au Palais des congrès à Paris.

Le partenariat entre le Conseil supérieur du notariat et France générosités produit ses effets au sein de la profession comme parmi les entités philanthropiques... Pierre Lemée, notaire et rédacteur en chef de la revue *Conseils des notaires*, commente les évolutions qu'il constate en la matière.

être évolutif, et prévoir des dispositions universelles ou à titre universel, lorsque des legs particuliers ne peuvent plus être exécutés.

3 Quel regard portez-vous sur les relations entre associations et fondations et professions juridiques, en particulier le notariat ?

Le Congrès des notaires de Deauville en 1996 était consacré au monde associatif. De nombreuses dispositions nouvelles, issues de réformes intervenues depuis, en sont inspirées. En 2006 une première charte était signée entre le Conseil supérieur du notariat et France générosités. Depuis, de nombreux travaux en commun ont été publiés, tels que le Guide des générosités et celui de l'acceptation des dons et legs. Des formations juridiques par les notaires sont proposées aux associations. Cet octobre une première formation sur la générosité est proposée aux notaires du Calvados dans le cadre de leur université. Les notaires et les associations avaient besoin de mieux se connaître. Les procédures d'acceptation des dons et legs qui ont été mises au point permettent de régler les dossiers plus rapidement. Les notaires ont un rôle de conseil important tant dans le choix du mode de transmission que lors de la rédaction des dispositions à cause de mort. Ils sont des vecteurs de la générosité. Par exemple : le testament au profit d'une œuvre avec la charge de délivrer un legs net de droit aux héritiers commence à se développer. Il permet de concilier la générosité sans dépouiller ses héritiers. Il est possible aussi de réaliser un testament incitatif : sans obliger ses héritiers, le testateur rappelle ses engagements et ses souhaits auprès d'associations, et suggère à ses enfants de laisser une partie de l'héritage à une œuvre désignée.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

1 Le forum va réfléchir à des thèmes comme « révolution du partage », « nouvelle ère de l'engagement », comment voyez-vous cela au niveau de vos clients ?

Tout dépend du patrimoine et de la composition familiale. Les détenteurs de patrimoines élevés sont assez facilement philanthropes, notamment ceux qui ont eu une réussite professionnelle rapide. Ils savent pouvoir assurer leurs besoins et ceux de leurs proches. Ils sont souvent mécènes, mais naturellement pour eux, il reste une part de leur patrimoine pour la générosité. Les détenteurs de patrimoines intermédiaires songent d'abord à eux et à leur famille : comment aider les enfants, les petits-enfants et comment s'assurer d'un revenu suffisant pour être bien dans une maison de retraite. Peu parmi eux envisagent une transmission à une œuvre par testament. La solidarité familiale reste la priorité.

Certaines personnes sans descendants préfèrent léguer à une œuvre plutôt qu'à une famille éloignée qui n'aura que la portion congrue face à l'État. Au lieu d'enrichir l'État, « je préfère laisser mon héritage à une association ».

On note aussi que les donateurs réguliers ne sont pas obligatoirement des testateurs. En donnant tous les mois, trimestres ou ans, des sommes prélevées sur leurs revenus, ils n'ont pas l'impression de se dépouiller ni de déshériter leurs enfants ou autres héritiers. Par

contre, le fait de léguer peut être ressenti par eux comme une action négative à l'égard de leurs héritiers.

2 Quelles évolutions constatez-vous en matière de philanthropie ?

Pour certains bienfaiteurs généreux, il s'agit d'un véritable projet de générosité. Ils souhaitent que les fonds transmis soient affectés à une action déterminée, et qu'il leur soit rendu compte. Le développement des nouvelles structures que sont les fondations abritées (1 242 au 31 décembre 2017) ou les fonds de dotation (2 494 au 31 décembre 2017) en est la preuve.

Une autre évolution est la confiance retrouvée sur l'utilisation des dons et legs. Les associations reconnues d'utilité publique et les fondations ont bonne réputation, grâce aux contrôles qui ont été mis en place et à la transparence des comptes. Le syndrome de l'Arc est aujourd'hui surmonté.

L'allongement de la durée de la vie doit être mieux intégré dans les dispositions testamentaires. En effet des biens immobiliers sont légués à des œuvres, mais le bienfaiteur vieillissant, parfois perdant la tête, doit intégrer une maison de retraite. Il peut être soumis à un régime de protection et son tuteur, dans l'intérêt même de la personne protégée, va vendre ses actifs, rendant ainsi le legs caduc. Il faut donc réfléchir à de nouvelles rédactions du testament. Ce dernier doit